

## La confiance reste le maître-mot

Denis Pittet, Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Président de la Fondation Genève Place Financière  
Genève, le 12 octobre 2023 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,  
Chers Journalistes,

Je vous remercie de votre présence à la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

Pour 2023, les résultats de l'enquête conjoncturelle, qui vous seront présentés dans le détail par Edouard Cuendet, sont l'expression d'une place financière genevoise solide et confiante.

La confiance est sans aucun doute le maître-mot pour cet exercice.

Or, la confiance ne se décrète pas, elle se construit sans relâche. Elle repose essentiellement sur trois piliers : la solidité du système financier, l'Etat de droit et l'esprit d'innovation.

Au niveau national, la disparition de Credit Suisse a bouleversé le paysage bancaire helvétique.

Au niveau international, le 1<sup>er</sup> semestre 2023 a été marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine. Cette crise géopolitique majeure semble s'installer dans la durée et plusieurs voix se sont fait entendre pour critiquer la Suisse en lien avec sa neutralité et l'application des sanctions.

Ces deux événements ont, d'une certaine manière, ébranlé la confiance placée dans notre Place financière. C'est pourquoi, je reviendrai plus en détails sur les mesures qui ont été prises afin, d'une part, d'assurer la stabilité du système financier tant en Suisse qu'à l'étranger et, d'autre part, d'assurer une cohérence du régime des sanctions prises en Occident et plus particulièrement en Europe.

Dans ce contexte chahuté, la place financière genevoise doit pouvoir continuer de bénéficier de conditions-cadres attractives. Pour faire face à ces défis, la Fondation Genève Place Financière a inscrit son action en 2023 dans une stratégie dite des « 3 F » pour Fiscalité, Finance durable et Formation.

J'illustrerai ces différents sujets par quelques exemples concrets dans la deuxième partie de mon allocution.

### Impact de la reprise de Credit Suisse par UBS pour la Place financière

La date du 19 mars 2023, marquant la reprise de Credit Suisse par UBS, restera, à jamais, gravée dans nos mémoires. Suite à cette annonce, la FGPF a immédiatement salué les objectifs et les priorités définis par les autorités suisses, à savoir :

- la stabilité des marchés financiers et de la place financière suisse dans la durée,
- la protection de l'économie helvétique et des déposants permettant une restauration de la confiance ordonnée et structurée.

Il est important de rappeler que cette crise résulte à la fois d'éléments endogènes et exogènes. S'agissant des éléments endogènes liés aux problèmes propres à Credit Suisse, on peut citer les nombreux changements de direction, les scandales à répétitions ou encore des stratégies erronées. S'agissant des éléments exogènes, on peut mentionner l'augmentation rapide des taux d'intérêts directeurs, les tensions sur le système bancaire liées à la crise des liquidités, et le risque potentiel de faillite de banques aux Etats-Unis.

Face à cette crise de confiance majeure qui s'est développée très rapidement en raison également du monde de plus en plus digitalisé dans lequel nous vivons, la fusion était la bonne décision à prendre. Les autorités ont répondu sans délai et fermement à une situation d'urgence. Laisser Credit Suisse faire faillite n'était pas une option. Une telle issue aurait pu avoir un effet boule de neige pour toute l'économie, compte tenu du caractère systémique de cet établissement.

Deux éléments méritent une attention toute particulière aujourd'hui face à cette situation.

Premièrement, la question de **l'emploi**.

Si la protection légitime des intérêts des clientes et des clients a été pleinement sauvegardée par les mesures prises, il est important de noter que pour servir ceux-ci, des collaboratrices et des collaborateurs hautement qualifiés s'engagent jour après jour auprès de cette clientèle exigeante.

La place financière genevoise représente un secteur d'activité essentiel pour le marché du travail et pour l'économie genevoise puisque qu'elle génère près de 38'000 emplois et contribue à hauteur de 13,1% du PIB cantonal. Derrière ces chiffres se trouvent des collaboratrices et des collaborateurs qui ont accumulé un savoir-faire exceptionnel.

Le centre financier genevois a montré sa capacité de résilience notamment depuis la crise financière de 2008. Les effectifs bancaires à Genève sont restés relativement stables ces dernières années. Ces métiers possèdent une forte valeur ajoutée et bénéficient d'une formation continue de qualité. Ceci explique pourquoi la courbe du chômage bancaire est même en diminution depuis deux ans, comme l'illustre le graphique qui vous a été remis dans le dossier de presse.

A cela s'ajoute une grande mobilité entre les effectifs purement bancaires et le secteur financier au sens large, qui inclut les gestionnaires de fortune, les intermédiaires financiers ainsi que les assurances.

On peut espérer que cette vitalité bénéficiera également aux collaboratrices et collaborateurs qui pourraient être concernés par l'annonce faite le 31 août 2023, selon laquelle 3'000 emplois seraient supprimés en Suisse. Ces équipes possèdent des compétences de pointe dans des domaines phares de la Place, à savoir la gestion de fortune ainsi que la banque commerciale et de détail. A ce stade, la Fondation Genève Place Financière ne possède pas d'informations détaillées sur l'impact précis de ces mesures sur la place financière genevoise, qui compte 1'700 collaboratrices et collaborateurs d'UBS et de Credit Suisse confondus. Il convient de noter toutefois que les postes présents à Genève concernent majoritairement le « front office », dans lequel les doublons sont beaucoup moins nombreux.

Deuxièmement, la question de **la réglementation**.

Suite à la reprise de Credit Suisse par UBS, le monde politique a immédiatement réagi en déposant de nombreux textes portant en particulier sur l'augmentation des fonds propres et sur le système de rémunération des banques.

Concernant les fonds propres, les standards internationaux sont fixés par le Comité de Bâle et sont appliqués au niveau mondial. Si la Suisse venait à imposer des exigences supplémentaires, cela aurait pour conséquence de pénaliser les établissements helvétiques face à leurs concurrents.

De plus, la constitution de ces fonds propres entraîne des coûts, qui seraient immanquablement répercutés sur les clients, à travers notamment un renchérissement des crédits, qu'ils soient commerciaux ou hypothécaires.

Enfin et surtout, il est de notoriété publique que les problèmes rencontrés par Credit Suisse n'étaient pas imputables à un manque de fonds propres, mais bien à une perte de confiance. Aucun seuil minimal de fonds propres ne peut endiguer une telle perte de confiance. A titre indicatif, les ratios actuels n'ont pas été modifiés et le calme, après la tempête, est revenu.

A propos des rémunérations, le Conseil fédéral a décidé en mars 2023 de suspendre provisoirement les rémunérations variables différées de Credit Suisse. En avril, le Conseil fédéral a pris des mesures définitives drastiques pour supprimer ou réduire les rémunérations variables que la banque doit encore aux membres de ses trois échelons de conduite les plus élevés. Le Gouvernement examine aussi la possibilité d'exiger la restitution des rémunérations variables déjà versées. A cela s'ajoute la Circulaire de la FINMA qui prévoit qu'en cas de mauvaise marche des affaires, le pool global des rémunérations variables doit être réduit de manière décisive, voire supprimé.

L'arsenal juridique permettant d'éviter des rémunérations excessives existe d'ores et déjà en Suisse. Notre pays doit ainsi se garder de réagir de manière émotionnelle et d'adopter des règles supprimant de manière disproportionnée et non différenciée les rémunérations variables. Cela créerait, d'une part, une potentielle distorsion de concurrence et aurait, d'autre part et surtout, pour corolaire une augmentation sensible des rémunérations fixes. Ce phénomène entraînerait une perte de flexibilité et d'agilité peu souhaitable pour les entreprises, en particulier en période de récession.

Notre message est donc clair et ferme : pour conserver son statut de leader, notre pays doit éviter de se lancer dans une surenchère réglementaire, communément appelée « Swiss finish ». Auparavant gage de qualité, le perfectionnisme suisse devient un handicap. Si une réglementation stricte est nécessaire, elle doit rester conforme au principe de la proportionnalité.

En conclusion, notre pays serait bien avisé d'appliquer une neutralité réglementaire non seulement dans le dossier UBS, mais aussi dans celui des sanctions dans le cadre de la guerre en Ukraine.

### **Sanctions dans le cadre de la guerre en Ukraine**

Suite à cette guerre, unanimement condamnée par notre Place financière, la Suisse a repris, pour la première fois, l'intégralité des paquets de sanctions successifs prononcés par l'Union européenne (UE). Dans ce monde multipolaire où les tensions géopolitiques s'accroissent de manière exponentielle, il est intéressant de noter que 9 membres du G20 n'ont, à ce jour, imposé aucune sanction. A ce titre, on peut notamment citer les places financières de Hong Kong ou Dubaï.

Ces sanctions helvétiques alignées sur l'Union européenne prévoient le gel des avoirs d'environ 1'500 personnes et entités. A fin novembre 2022, les actifs financiers bloqués en Suisse s'élevaient à 7,5 milliards de francs, soit 6 fois plus que la France et 3 fois plus que l'Allemagne.

Plusieurs voix se sont fait entendre pour réclamer la confiscation de ces avoirs et ont conduit le Conseil fédéral à clarifier la situation. Celui-ci a clairement rappelé que le droit suisse n'autorise pas l'expropriation d'avoirs privés sans indemnisation, du moment que leur origine n'est pas illégale. Certains argumentent cependant qu'il faudrait suivre l'exemple de l'UE. Or, la Présidence suédoise de l'UE a déclaré en avril 2023 que « des avoirs privés gelés ou saisis ne peuvent être confisqués que si une infraction pénale a été commise et que la personne a été condamnée par un tribunal dans le respect de l'Etat de droit ». Berne suit donc la même ligne que Bruxelles.

Les sanctions décidées par la Suisse incluent également un régime de restrictions qui limite exclusivement et très fortement les entrées de fonds. En effet, la Suisse opère une distinction entre les ressortissants russes résidant en Suisse ou en Europe, et les ressortissants russes résidant ailleurs, tels que par exemple le Royaume Uni, le Canada, les Etats-Unis ou une autre région dans le monde. Cette distinction constitue une forme de stigmatisation très discutable ainsi qu'un

cauchemar opérationnel et administratif. Or, la Suisse et l'UE sont les seuls à appliquer ces restrictions, ce qui va entraîner inévitablement des sorties de fonds au profit de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

La Confédération devrait en outre mettre fermement en cause le bien-fondé des travaux de la « Commission d'Helsinki », agence créée par le Sénat en 1976 et composée de représentants du Congrès américain, qui adopte des positions très critiques vis-à-vis de la Suisse en lien avec l'application des sanctions contre la Russie. Cette agence, qui ne représente pas le Gouvernement des Etats-Unis, a procédé, le 18 juillet, à des auditions à charge et accusatrices.

Le Conseil fédéral se doit de rétablir la vérité sur la diligence dont la Suisse et sa Place financière font preuve dans ce dossier, en lien étroit avec le SECO, et d'œuvrer pour le respect et la promotion des valeurs fondamentales de notre pays telles que l'Etat de droit et la démocratie directe.

Au-delà de ces deux dossiers qui nous occupent actuellement, il vaut la peine de s'arrêter un instant sur deux thèmes qui contribuent à renforcer la confiance en notre Canton.

### **Attractivité fiscale : des signaux forts en faveur de l'esprit entrepreneurial**

2023 a été une année charnière pour la compétitivité fiscale genevoise. Face au tsunami de projets de lois et d'initiatives dans ce domaine, deux victoires dans les urnes méritent d'être soulignées.

Le 12 mars 2023, le peuple genevois a rejeté à près de 60% des voix l'Initiative 179 qui visait à imposer le 100% des dividendes reçus par les actionnaires détenteurs d'une participation supérieure à 10%. En cas d'acceptation, cette initiative aurait constitué une exception genevoise, une « Genferrei » de plus.

Le 18 juin 2023, ces mêmes citoyens se sont prononcés à plus de 55% contre l'Initiative 185 dont le but était d'augmenter l'impôt sur la fortune, évitant ainsi un exil des plus gros contribuables, qui aurait fragilisé encore davantage la pyramide fiscale genevoise.

Par ces deux votes, les citoyennes et citoyens genevois ont exprimé leur soutien à l'activité entrepreneuriale et aux PME, qui constituent le cœur du tissu économique local. Ces résultats illustrent le solide capital confiance placé dans les acteurs économiques.

### **La formation : carte maîtresse de la place financière genevoise**

Une confiance pérenne passe par la qualité du service offert. Tous les jours, notre Place financière se mesure à ses concurrentes et doit pouvoir compter sur les meilleurs talents. Dans ce contexte, les attentes et les besoins de la clientèle sont en perpétuelle mutation et exigent le développement constant des compétences. La formation continue prend ici toute son importance et Genève a la chance de pouvoir compter sur son sol des prestataires privés et publics de grande qualité.

C'est le cas notamment de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB), de la Haute Ecole de Gestion Genève (HEG) et de l'Université de Genève. Que ce soit dans le domaine de la fintech, de la gestion de fortune ou dans celui de la finance durable, les milieux économiques collaborent avec le secteur académique afin d'élaborer des formations innovantes. Les résultats sont probants :

- L'ISFB et la HEG viennent de conclure un partenariat stratégique, soutenu par la FGPF, afin de développer un programme unique en Suisse romande de formation continue en management bancaire.
- Le Geneva Institute for Wealth Management (GIWM), créé par la place financière genevoise et l'Université de Genève, fête ses 7 ans cette année. Ses recherches participent au positionnement de la Place financière en tant que hub d'excellence dans la gestion de fortune et son programme de Doctorat contribue à former les professionnels de ce secteur d'activités en mettant l'accent sur la finance durable.

- Le Centre de droit bancaire et financier a mis en place, il y a 15 ans exactement, le CAS en compliance. Ce Certificat, qui se veut au plus près de la pratique, est devenu un standard suisse pour la formation continue en compliance. Il forme année après année les profils liés aux risques et à la compliance qui sont très recherchés par les acteurs financiers, confrontés à un environnement réglementaire en constante évolution.

Ces formations de pointe permettront aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Place de se projeter avec confiance dans l'avenir !

\*\*\*

Je vous remercie de votre attention et passe sans plus tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.